



DÉCISION DU MAIRE
Prise en application de l'article L. 2122-22
du Code général des collectivités territoriales

Téléphone : 05.55.88.17.08
Télécopie : 05.55.88.36.50

Décision N° MA-DEC-2026-012 du 29 avril 2026

OBJET : approbation d'un contrat de maintenance préventive et d'assistance de quatre défibrillateurs automatisés externes

Le maire de la commune d'USSAC,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2120-1 1° et R. 2122-8,

Vu l'avis publié au JORF n° 0302 du 26 décembre 2025 (NOR : ECOM2530077V) relatif aux seuils de procédure et à la liste des autorités publiques centrales en droit de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal référencée MA-DEL-2026-024 en date du 09 avril 2026 portant délégation de compétence concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de services, d'un montant inférieur à 216 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la conformité des défibrillateurs automatisés externes (DAE) installés sur le territoire communal,

Considérant la proposition de contrat de maintenance préventive (hors consommables) et d'assistance, présentée par la société SCHILLER France, pour quatre défibrillateurs installés à la salle polyvalente, à proximité des cours de tennis, des terrains de football et de l'ancienne école de Saint-Antoine,

DÉCIDE

Article 1 : le contrat de maintenance préventive (hors consommables) et d'assistance pour quatre défibrillateurs installés sur la commune, présentée par la société SCHILLER France (77600 BUSSY-SAINT-GEORGES), est accepté.

Article 2 : l'offre de prix comprend :

- Une visite d'expertise sur site réalisée par un technicien, dès la signature du contrat. Cette intervention inclut la vérification visuelle des appareils, des tests fonctionnels (appareils, batteries et accessoires) et la traçabilité des interventions ;
Coût de la visite : 99,00 € HT par DAE, soit 396,00 € HT au total
- Un contrat d'assistance d'une durée de trois ans, comprenant une visite de maintenance préventive et l'assistance illimitée des appareils sur toute la durée du contrat.
Montant de la redevance annuelle : 90,00 € HT par DAE, soit 360,00 € HT (la première année est offerte).



Article 3 : la période contractuelle débute à la date de signature du contrat, pour une durée initiale de trois ans, et se renouvelle ensuite par tacite reconduction.

Article 4 : conformément aux dispositions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors du prochain conseil municipal.

Article 5 : le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site internet de la commune. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur dans un délai de deux mois à compter de cette publication. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux, qui doit alors être introduit dans un délai de deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut décision implicite de rejet).

Décision N° MA-DEC-2026-012 du 29 avril 2026

Certifiée exécutoire après transmission
à la Sous-Préfecture de Brive-la-Gaillarde
et publication sous forme électronique
sur le site internet de la commune le



Pour extrait certifié conforme,
le maire,


Patrick CHANOURDIE



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation d'un contrat de maintenance préventive et d'assistance de quatre défibrillateurs automatisés externes

Date de transmission de l'acte : 30/04/2026

Date de réception de l'accusé de
réception : 30/04/2026

Numéro de l'acte : MA-DEC-2026012 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 019-211927405-20260429-MA-DEC-2026012-AU

Date de décision : 29/04/2026

Acte transmis par : Christine BORDAS

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Services

